

**DEMANDE D'OUVERTURE TEMPORAIRE
D'UN DEBIT DE BOISSON**

Nom, Prénoms : _____

Qualité du demandeur : _____

Nom de l'association : _____

Adresse de l'association : _____

demande l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à l'occasion de :

qui doit avoir lieu le : _____

de _____ heures à _____ heures ⁽¹⁾

(1) dans le cas d'une soirée, cette autorisation est valable jusqu'à 1 h 30 du matin. Toute vente de boissons alcoolisées étant strictement interdite au-delà de cet horaire par arrêté préfectoral du 17 décembre 2004

cette buvette sera située à : _____

Fait le _____

Signature du demandeur :

Vu et autorisé sous le numéro : _____ pour **une licence 3^{ème} catégorie** ⁽²⁾

(2) sont autorisées les boissons sans alcool et les boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 ° d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

A charge pour l'organisateur de se conformer à toutes les prescriptions légales et réglementaires relatives à la tenue des débits de boissons.

Saint-Just Saint-Rambert , le _____

Le Maire :